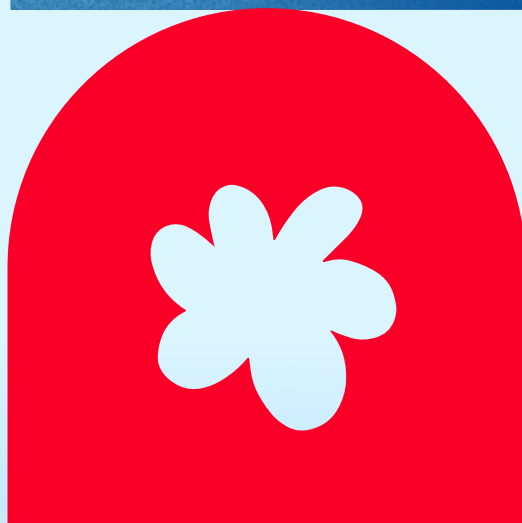
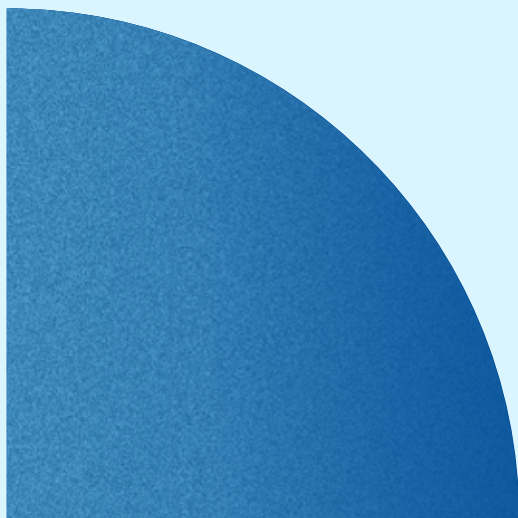
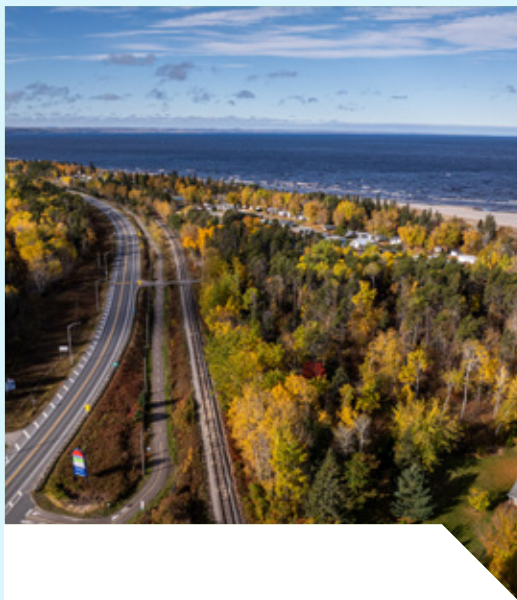


Avec la participation financière de :

Québec 



Guide d'accueil

pour les nouveaux
arrivants et nouvelles
arrivantes



MÉTABETCHOUAN
LAC-À-LA-CROIX



Introduction

Bienvenue à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix!

Ce document vous permettra de mieux comprendre votre nouvelle communauté et de profiter pleinement de toutes les activités et de tous les services offerts. En tout temps, n'hésitez pas à contacter la Ville. Il nous fera toujours plaisir de répondre à vos questions.

Nous tenons à remercier le comité Municipalité Attrayante et toutes les personnes ayant contribué à la création de ce document.

Bonne découverte !

**Pour rester informé, visitez
notre site web et inscrivez-vous
à notre Infolettre**

www.ville.metabetchouan.qc.ca



**Venez rejoindre le groupe
Facebook : Nouveaux arrivants
et arrivantes**



Table des matières

Cartes	4
Loisirs	6
Services aux citoyens	13
Fonctionnement municipal	14
Participation citoyenne et bénévolat	15
Hiver	16
Logement	19
Important à savoir	21
Nouveaux propriétaires	24
Numéros ou ressources importantes	27



Carte des 2 secteurs

Métabetchouan Lac-à-La-Croix

Légende

- | | | | |
|-----|-------------------------------|----|---------------------------------|
| 1 | Aréna | 10 | Skatepark |
| 2 | Plage Le Rigolet | 11 | École Monseigneur - Victor |
| 3 | Mairie | 12 | Autentis - Secondaire privé |
| 3.1 | Maison des jeunes | 13 | Parc du Plateau |
| 4 | Parc Maurice - Kirouac | 14 | Quai municipal |
| 5 | Parc Foyer-du-Lac | 15 | Potager communautaire |
| 6 | Centre de la petite enfance | 16 | Terrain de soccer |
| 7 | Parc des Cinq Cantons | 17 | Parc de la rue Duchesne |
| 8 | Bibliothèque | 18 | Parc de la Pointe du Vieux Pont |
| 9 | Parc des Sœurs du Bon Conseil | | |



Légende

- | | | | |
|----|----------------------------------|----|------------------------------|
| 19 | Arboretum de la Presqu'île Croft | 25 | Piscine |
| 20 | Parc de Crespieul | 26 | Terrain de baseball |
| 21 | Patinoire et terrain de tennis | 27 | École Jean XXIII |
| 22 | Place-de-la-Marina | 28 | Parc de la Petite Baie |
| 23 | Centre communautaire | 29 | Parc Jean - Charles Tremblay |
| 24 | Parc du couvent des Ursulines | | |



Loisirs



Le Potager

15

Le Potager communautaire est un endroit où plusieurs personnes cultivent ensemble sur un même terrain. C'est également un lieu non seulement de culture, mais également d'échange et de partage. En plus de votre parcelle, vous aurez également la chance de bénéficier d'un jardin de fines herbes commun, des outils fournis et des conseils des jardiniers avoisinants.

Consulter le site
de la Ville pour plus
d'informations





Consultez le
site de la Ville
pour plus d'informations



23

Centre communautaire

335, rue de Rouillac

Le Centre communautaire est un lieu de rencontre et de vie pour toute la population. On y organise des activités sociales, culturelles et sportives tout au long de l'année, favorisant le partage et la participation citoyenne.

Vous avez accès notamment à :

- un café communautaire où plusieurs activités sont offertes durant l'année et disponible à la location pour vos événements;
- L'Atelier Innovation : un espace de coworking qui répondra à tous vos besoins;
- une bibliothèque;
- un terrain de pétanque intérieur (boulodrome);
- la Maison des jeunes;
- locaux d'organismes communautaires tels que l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) et le Cercle des fermières.

**L'ATELIER
iNNOVATION**

<p>Parc Maurice Kirouac</p> <p>4</p> <p>rue St-André</p>	<p>Parc Foyer- du-Lac</p> <p>5</p> <p>77, rue du Foyer-du-Lac</p>	<p>Parc des Cinq Cantons</p> <p>7</p> <p>42, rue des Pivoines</p>	<p>Parc des Sœurs du Bon Conseil</p> <p>9</p> <p>rue St-André</p>
<p>Parc du Plateau</p> <p>13</p> <p>ave. Villeneuve / rue Duchesne</p>	<p>Parc de la rue Duchesne</p> <p>17</p> <p>rue Duchesne</p>	<p>Parc de la Pointe du Vieux Pont</p> <p>18</p> <p>rue St-André</p>	<p>Parc de Crespieul</p> <p>20</p> <p>479, rue de Crespieul</p>
<p>Parc du couvent des Ursulines</p> <p>24</p> <p>rue St-Paul / rue St-Jean</p>	<p>Parc de la Petite Baie</p> <p>28</p> <p>rue St-Isidore</p>	<p>Parc Jean-Charles Tremblay</p> <p>29</p> <p>rue Jules-Lamy</p>	

Fonctionnement des parcs

La Ville compte plusieurs parcs accessibles et gratuits en tout temps, où l'on peut se détendre, jouer et profiter de la nature. Vous pouvez les repérer sur la carte des attraits aux pages 4 et 5.

Chaque parc offre des espaces différents :

- modules de jeux adaptés à différents groupes d'âge;
- espaces pour des spectacles et des activités extérieures;
- tables à pique-nique pour manger, discuter ou admirer le paysage.

Prenez le temps d'explorer ces lieux! Ils sont parfaits pour profiter du plein air et rencontrer des gens de la communauté.

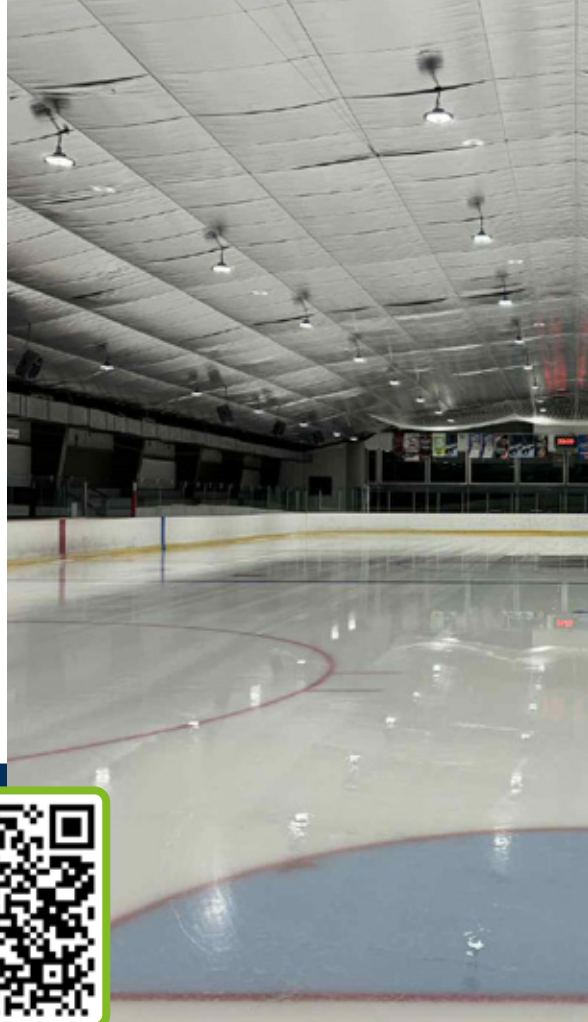


Aréna

11, rue des Érables

1

Ouverte de septembre à mars inclusivement, l'aréna de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix sert d'enceinte au hockey mineur, au patinage artistique et à plusieurs autres événements de loisirs. Enfants et adultes peuvent profiter de périodes de patinage régulièrement selon la programmation. Sur réservation, les installations sont aussi mises à la disposition de la population pour le hockey libre. À la mi-saison (mai et juin), des sports intérieurs tels que le pickleball, le volleyball et le badminton sont offerts.



Consultez la page Facebook de l'aréna pour ne rien manquer



Piscine

348, rue St-Jean

25

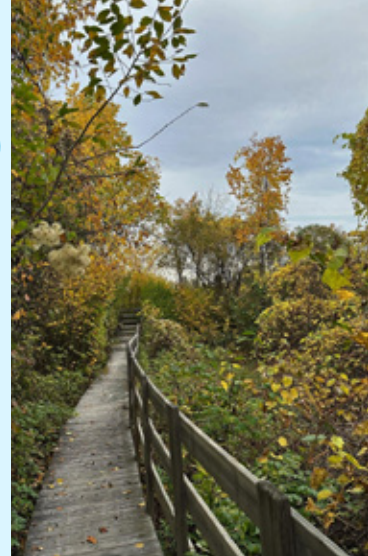
Découvrez les installations modernes de notre piscine municipale, conçues pour offrir à tous les citoyens un espace convivial, sécuritaire et adapté à leurs besoins. Le bassin principal est une piscine semi-olympique chauffée, idéal pour la natation libre, les cours de natation et les compétitions.

Suivez notre page Facebook, toutes les mises à jour sur la programmation, les activités et les inscriptions y sont mises régulièrement



Arboretum de la Presqu'île Croft

Un Arboretum est un parc dédié à la plantation d'arbres. Ici, il représente une forêt régionale. Comportant un stationnement, un pavillon sanitaire et des sentiers aménagés pouvant servir à la randonnée pédestre, aux cyclistes ou à la pratique du ski de fond, le site est accessible à tous sans frais. Il est aussi permis de promener votre chien s'il est muni d'une laisse et si le propriétaire ramasse les déjections canines.



Centre récréotouristique Le Rigolet

Une plage, un sentier pédestre et un accès à 256 km de piste cyclable vous attendent tous au même endroit, en plein cœur du centre-ville. Le service de baignade sous surveillance est accessible gratuitement pour toute la famille tous les jours, sauf signalisation différente affichée sur place. Ainsi, citoyens, touristes et visiteurs peuvent y séjourner en toute quiétude!



Les places
sont limitées!
Surveillez
la journée
d'inscription

Camp de jour

Un camp de jour au Québec, c'est un programme d'activités offert pendant l'été et pendant la semaine de relâche pour les enfants âgés d'environ 5 à 12 ans (maternelle 4 ans lorsque disponible).

Encadrés par des animateurs formés, les enfants participent à des jeux, activités sportives, ateliers créatifs, sorties et activités en plein air. L'objectif est de s'amuser, de socialiser et de découvrir dans un environnement sécuritaire et stimulant.

À Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, le camp de jour s'étend sur 7 semaines durant l'été.

Maison des jeunes

335, rue de Rouillac

23

64, rue Saint-André

3,1

Une Maison des jeunes au Québec, c'est un lieu où les adolescents, généralement de 12 à 17 ans, peuvent se retrouver, échanger et participer à différentes activités dans un environnement sécuritaire, accueillant et sans jugement.

Encadrés par des animateurs jeunesse, les jeunes y développent leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur esprit d'initiative à travers des projets, des discussions et des activités sociales, culturelles ou sportives.

À Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, nous avons une maison des jeunes dans chacun des deux secteurs — Métabetchouan et Lac-à-la-Croix — pour offrir un espace de rencontre et d'expression accessible à tous les jeunes de la communauté.

Événementiel

Dans votre nouvelle communauté, de nombreux événements festifs et culturels sont proposés tout au long de l'année!



HIVER

- Plaisirs d'hiver
- Festi-Cœur
- Carnaval du Village sur glace
- Patinage libre thématique
- Camp de jour de la relâche
- Programmation communautaire

ÉTÉ

- Clair de lune
- Midi culturel
- Tournoi de balle
- Festival de soccer
- Cinéma extérieur

PRINTEMPS

- Programmation communautaire
- Festi-Coco
- Salon de la moto et du VTT
- Fête du voisinage / Marché des petits entrepreneurs

AUTOMNE

- Programmation communautaire
- Patinage libre thématique
- Festitrouille
- Festi-Sapin
- Festi-Noël
- Marché de Noël



En suivant la page Facebook ou Instagram de la Ville, vous serez facilement mis au courant de ce qui se passe ici!

8

87, rue St-André

23

335, rue de Rouillac

Bibliothèques

La Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix compte deux bibliothèques sur son territoire (une dans le secteur Métabetchouan, une dans le secteur Lac-à-la-Croix) ! Vous pouvez, gratuitement, y emprunter des livres et participer à des activités. Consultez les pages Facebook des deux bibliothèques pour plus d'information.

Pour retourner vos livres en dehors des heures d'ouverture, vous pouvez déposer ceux-ci dans les boîtes bleues situées à la mairie et au centre communautaire.

Sport-plus

Le site Sport-Plus est la plateforme utilisée par la Ville afin de gérer toutes ses inscriptions, réservations et prêt de matériel.

Voici ce qu'il permet :

- créer un compte membre (individuel ou familial) pour vous ou vos proches. Un guide sur comment créer un compte est disponible sur notre site web;
- s'inscrire à des cours ou des activités (natation, sports, loisirs, camps, etc.) directement via la plateforme;
- faire des réservations de terrains, gymnases ou installations sportives.

Pour en savoir plus :



Services aux citoyens



Assermentation

Il est possible de faire assermenter un document à la mairie (par exemple, autorisation relative aux déplacements avec des enfants mineurs, certificat de vie, etc.) par un commissaire à l'assermentation pendant les heures d'ouverture.

Location de salle

Plusieurs salles sont disponibles à la location pour vos activités ou projets. Contactez-nous pour obtenir plus d'information et trouver l'endroit qui répond à vos besoins.



Fonctionnement municipal

Pourquoi c'est important ?

Le conseil municipal représente tous les citoyens et citoyennes.

Participer ou assister à une réunion, c'est une bonne façon de s'impliquer et de mieux comprendre votre milieu de vie.

Le conseil municipal, c'est quoi ?

Le conseil municipal est un groupe de personnes élues par les citoyens.

Ces personnes s'appellent les conseillères et conseillers municipaux et la mairesse ou le maire.

Leur rôle est de prendre des décisions importantes pour la Ville : par exemple sur les routes, les parcs, les écoles, la sécurité, ou les activités offertes aux citoyens.

Comment ça fonctionne ?

Le conseil municipal se réunit régulièrement (une fois par mois ou plus).

Pendant ces réunions, les conseillères et conseillers :

- **présentent** des projets;
- **discutent** des besoins de la communauté;
- **votent** pour accepter ou refuser certaines décisions.

Ces réunions sont ouvertes au public :

tout le monde peut venir écouter et comprendre comment la Ville fonctionne.



Les séances du conseil sont disponibles également en ligne sur la chaîne YouTube de la Ville. Vous pouvez y avoir accès ici :



Participation citoyenne et bénévolat

Il y a plusieurs façons de participer à la vie de la ville, selon vos intérêts et le temps que vous avez. N'hésitez pas à nous contacter pour savoir comment vous impliquer !



COMITÉ :

Vous pouvez faire partie d'un petit groupe (appelé comité) qui travaille sur un projet précis, comme l'accueil des nouveaux arrivants, Municipalité amie des aînés, comité des Zones Partage, etc.



ACTIVITÉ :

Vous pouvez aider comme bénévole lors d'activités qui vous intéressent pendant l'année : fêtes culturelles, activités sportives, loisirs et plus encore!

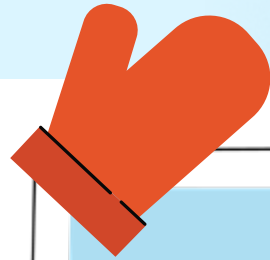
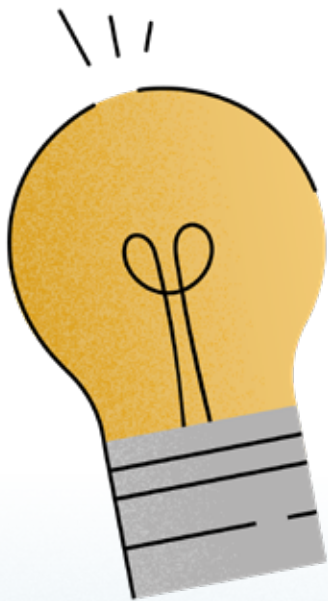


CONSULTATION CITOYENNE :

Parfois, la Ville demande l'avis des habitants sur certains sujets. C'est le bon moment pour partager vos idées, parler de ce qui est important pour vous et chercher des solutions ensemble.

Hiver

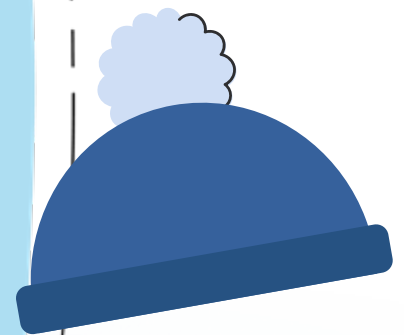
Plusieurs choses sont à considérer l'hiver pour bien profiter de cette belle saison dans notre ville. Pour profiter de tout ce que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a à offrir en hiver, il est impératif d'être bien habillé. Voici quelques conseils pour passer un hiver au chaud et en profiter pleinement !



Portez plusieurs couches de vêtements!

Un chandail léger (près du corps), un chandail chaud (comme un pull ou un polar) puis le manteau.

Ainsi, vous pouvez enlever une couche si vous avez trop chaud.



Vous pouvez trouver ces articles dans des boutiques seconde main, dans les friperies telles que Coderr, Les gens oubliés, la Saint-Vincent de Paul et la Nichée pour les enfants. Ils sont également disponibles dans les comptoirs vestimentaires, sur Facebook (Marketplace) ainsi que sur les divers groupes de dons principalement disponibles sur les réseaux sociaux.

N'oubliez pas qu'il n'y pas de mauvaise température, mais que de mauvais vêtements!

On perd beaucoup de chaleur par la tête. Une tuque garde la tête et les oreilles bien au chaud.

La tuque

L'écharpe ou le cache-cou

Elle protège le cou et le visage du froid et du vent.

Le manteau d'hiver

C'est le vêtement le plus important. Il doit être épais, chaud et imperméable pour protéger du vent et de la neige.

Les gants ou les mitaines

Ils gardent les mains au chaud. Les mitaines sont souvent plus chaudes que les gants.

Le pantalon d'hiver (ou pantalon de neige)

Il protège les jambes de la neige et du froid, surtout pour les enfants ou lors d'activités extérieures.

Les bottes d'hiver

Elles doivent être chaudes, imperméables et avec une bonne semelle pour ne pas glisser sur la glace.

Déneigement

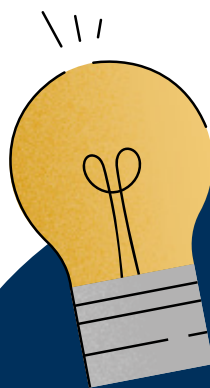
Il est important d'enlever la neige devant votre entrée, vos escaliers et les sorties de secours.

Utilisez une pelle et du sel ou du sable pour éviter que ça gèle et que ce soit glissant.

Si vous habitez dans un appartement, le déneigement du stationnement peut être inclus dans votre bail, mais pas toujours. Renseignez-vous auprès de votre propriétaire. Il existe aussi des services de déneigeurs.

Stationnement

Afin de faciliter les opérations de déneigement, il est interdit de se stationner dans la rue de 23 h à 7 h à partir du 15 novembre jusqu'au 15 avril, des contraventions sont données pour non-respect de l'interdiction.



Vous pouvez couvrir votre entrée avec un abri Tempo, celui-ci est autorisé du 1^{er} octobre au 1^{er} mai. Il doit être à 2 mètres de l'emprise de la rue et dans l'espace de stationnement de la résidence (jamais sur le gazon).

Si vous êtes en appartement, informez-vous avant à votre propriétaire.



Logement

Il existe certaines aides au logement, vérifiez si vous êtes admissibles



Comment trouver ?

Plusieurs logements sont affichés sur les sites de petites annonces telles que Les PAC, Kijiji ou sur Facebook (Marketplace et la page Spotted).

Gardez l'œil ouvert, certains logements ont seulement des affiches à louer affichées sur l'extérieur du bâtiment. Il existe également d'autres types d'habitation comme des colocations, des habitations à loyer modique, ou encore des coopératives d'habitation.

Demandez à votre réseau (collègues, amis, etc.) s'ils ne connaissent pas quelqu'un qui aurait un logement à louer.

Location au Québec

Le bail est un contrat écrit entre une personne qui loue un logement (le locataire) et le propriétaire (locateur) du logement. Ce document explique les droits et les responsabilités de chacun. Assurez-vous de bien le comprendre et que les clauses vous conviennent.

Le propriétaire ne peut pas demander :



- votre numéro d'assurance sociale (NAS), de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ou de permis de conduire;
- votre état de santé, religion ou situation familiale;
- de payer un dépôt (caution) ou plusieurs mois de loyer à l'avance;
- vos relevés bancaires ou déclarations d'impôts.

Il peut seulement demander :

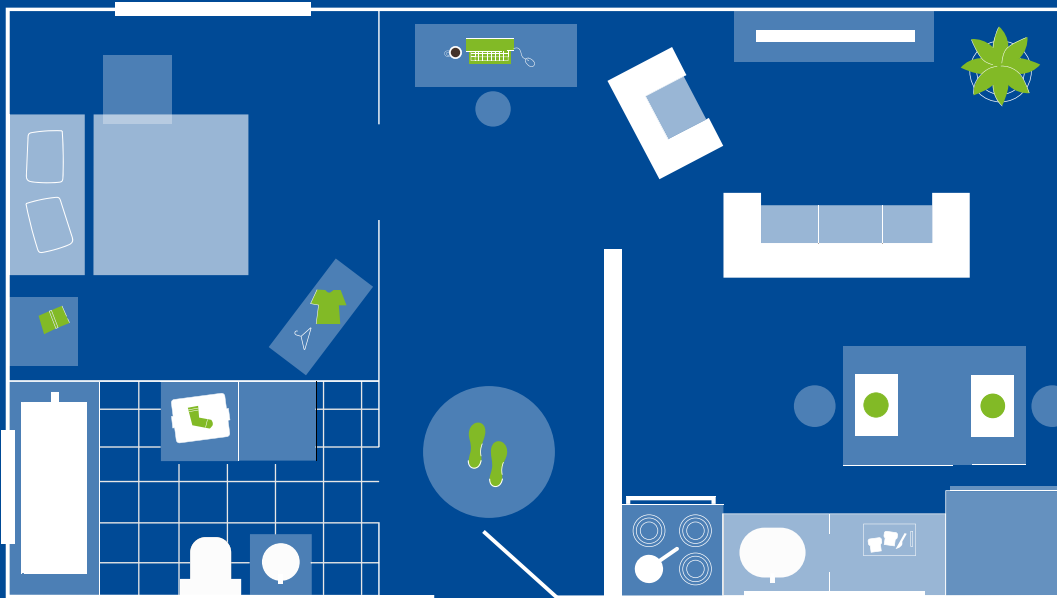


- votre nom et vos coordonnées;
- des références (ancien propriétaire, employeur);
- de vérifier votre crédit, si vous acceptez par écrit.

Votre appartement

Au Québec, on décrit un logement par **le nombre de pièces principales**.

On dit par exemple : **1 et demi, 3 et demi, 4 et demi, etc.**
Le « et demi » représente toujours **la salle de bain**.



Cet exemple représente un 3 et demi : une chambre, la cuisine, le salon et la salle de bain (demi).



Voici certains éléments à vérifier dans la description du logement :

- **CHAUFFÉ/ÉCLAIRÉ :**
Le coût d'électricité et de chauffage est compris dans le prix ou à la charge du locataire. Si l'électricité n'est pas déjà incluse à votre bail, vous devez vous inscrire sur le site d'Hydro-Québec pour ouvrir ou transférer votre contrat. Il est important de le faire avant la date prévue de votre déménagement.
- **ENTRÉE LAVEUSE/SÉCHEUSE :**
Il est possible d'avoir une laveuse et sècheuse dans l'appartement.
- **MEUBLÉ OU SEMI-MEUBLÉ :**
L'entièreté ou une partie des meubles (cuisinière, réfrigérateur) sont inclus.
- **NON-FUMEUR :**
Il est interdit de fumer dans l'appartement.
- **DEMI-SOUS-SOL :**
L'appartement se situe dans un sous-sol.
- **ANIMAUX INTERDITS :**
Plusieurs appartements interdisent les animaux, il est important de vérifier avec votre propriétaire.

Important à savoir

Collecte des matières résiduelles

Pour en savoir plus :



Les bacs bleu et brun sont fournis par la Ville et appartiennent à l'adresse, ils restent en place en cas de déménagement.

Le noir vous appartient (vous devez vous le procurer) et vous le gardez si vous déménagez.

Dans la ville, il y a **trois bacs** pour gérer nos déchets :

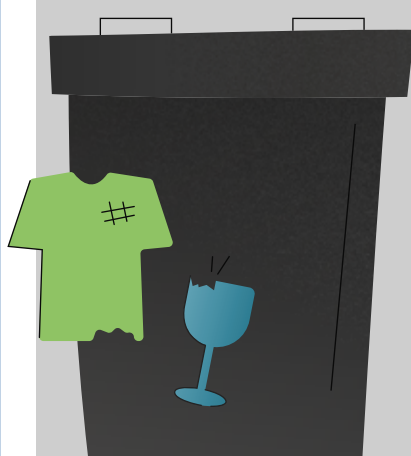
Bac bleu :

pour les matières recyclables (contenants, emballages, imprimés)



Bac noir :

pour les déchets qui ne vont ni au compost, ni au recyclage



Bac brun :

pour les matières organiques (restes de nourriture, papiers souillés, déchets de jardin, etc.)



Pour en savoir plus :

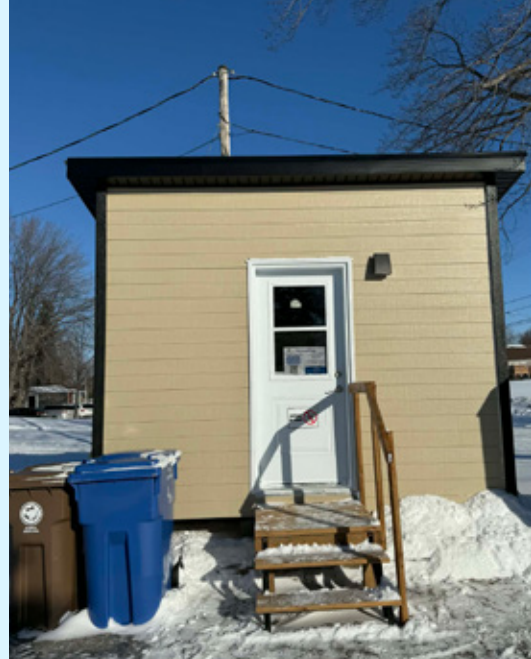


Zones Partagé

Des espaces où on retrouve des frigos communautaires et des denrées non périssables accessibles en tout temps sont mis à la disposition de tous les citoyens. Ils sont situés:

- à Lac-à-la-Croix, près du Centre communautaire;
- à Métabetchouan, près de la mairie.

Vous pouvez y déposer de la nourriture en don ou en prendre selon vos besoins. Merci de prendre seulement ce qu'il vous faut, afin que chacun puisse en profiter.



Pour en savoir plus :



Licence de chien

Si vous avez un chien et que vous habitez à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, vous devez l'enregistrer dans les 30 jours suivant :

- l'achat ou l'adoption du chien;
- votre arrivée dans la ville;
- ou quand le chien a 3 mois.

Le coût est de 20 \$ par année.

Pour enregistrer votre chien, remplissez le formulaire disponible à la mairie ou en ligne.

Pour en savoir plus :



Sécurité publique

Pour vous préparer à toute urgence, il est recommandé de garder dans votre domicile une trousse qui vous permet d'être autonome 72 heures.

En cas de panne électrique

- restez calme;
- regardez si la panne est seulement dans votre logement ou dans tout le quartier (si la panne est seulement dans votre logement, vérifiez votre panneau électrique et contactez votre propriétaire ou un électricien);
- éteignez les lumières et les appareils électriques;
- gardez fermés le réfrigérateur et le congélateur pour conserver le froid;
- utilisez une lampe de poche, pas de chandelles (risque d'incendie);
- consultez Hydro-Québec en ligne ou sur l'application pour avoir des informations sur la panne;
- si la panne dure longtemps, allez dans un endroit chauffé (chez un proche ou un lieu d'accueil de la Ville);
- restez informé en consultant la page Facebook de la Ville.



Nouveaux propriétaires



Comment l'obtenir ?

Vous pouvez faire la demande en ligne sur le site Web de la Ville ou appelez-nous pour obtenir de l'aide. Prévoyez un délai raisonnable avant le début de vos travaux pour faire votre demande. De plus, certains documents pourraient vous être demandés, dépendamment de la nature des travaux (plans de construction, plan d'implantation, etc.)

Permis de construction

Vous devez demander un permis pour réaliser des travaux sur votre propriété. Un permis est une autorisation donnée par la Ville pour faire certains travaux ou activités.

Il sert à vérifier que tout respecte les règles de sécurité et d'urbanisme.

Quand faut-il un permis ?

Vous devez demander un permis à la Ville avant de faire certains travaux par exemple :

- construire ou agrandir un bâtiment;
- faire des rénovations importantes;
- changer des portes, fenêtres ou le revêtement extérieur;
- installer une clôture, un garage ou une remise;
- ajouter une activité commerciale (gîte, garderie, salon de coiffure ou d'esthétique, etc.).

Taxes municipales

Les taxes municipales sont la principale source de revenus de la Ville. Elles servent à financer les services publics (routes, eau, égouts, déchets, etc.). Le montant à payer dépend de la valeur de votre propriété inscrite au rôle d'évaluation, ainsi que des tarifs pour les services (aqueduc, égouts, matières résiduelles).

La facture de taxes produite en début d'année demeure en vigueur toute l'année. Il est important de noter que la Ville n'émet pas de nouvelle facture de taxes à la suite d'une transaction immobilière. Il se peut que la facture soit encore au nom de l'ancien propriétaire, mais vous devez tout de même la payer. Appelez-nous pour plus d'informations !

La taxe scolaire permet au réseau scolaire de financer l'entretien et le fonctionnement des équipements, la direction, la gestion des établissements ainsi que les dépenses du siège social. La somme perçue couvre aussi une partie de la gestion du transport scolaire.

La taxe scolaire est perçue par le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean.



**Pour plus d'information
sur les taxes municipales :**



**Pour plus d'information
sur les taxes scolaires :**





Transport

Vous cherchez un transport ? Il existe des groupes de covoiturage sur les réseaux sociaux ainsi que la plateforme Amigo Express. Un service de transport bénévole existe également pour les rendez-vous médicaux. Intercar offre aussi du transport dans la région et vers l'extérieur.

Contactez-nous pour que nous puissions vous aider à trouver le transport qui vous convient !



Numéros ou ressources importantes



Autentis - Secondaire privé :

T → 418 349-2816

**Centre des travailleurs
et travailleuses immigrants :**

saguenay@iwc-cti.ca

**CIUSSS (Numéro général pour
l'hôpital et les autres ressources
en santé) :**

T → 418 669-2000

École Jean XXIII :

T → 418 669-6030

École Monseigneur-Victor :

T → 418 669-6038

Info-santé / info-social :

T → 811

**IRR 02 (pour avoir des références
selon vos besoins) :**

T → 418 662-6034

Office d'habitation :

T → 581 718-1414

Portes ouvertes sur le Lac :

T → 418 307-5058

Service d'urgence :

T → 911

Sûreté du Québec :

T → 418 662-6606

**Accompagnement transport
bénévole - Centre d'action
bénévole du Lac :**

T → 418 662-5188

**Ville de
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix :**

T → 418 349-2060



Avec la participation financière de :

Québec 

Métabetchouan-Lac-à-la-Croix



Téléphone : 418 349-2060
Télécopieur : 418 349-2395
courrier@ville.metabetchouan.qc.ca